

# PSYCHIATRE

Le psychiatre est un médecin. Sa formation médicale s'est spécialisée dans le champ de la psychiatrie, c'est-à-dire de la santé mentale. Les psychiatres ont tous effectué des stages en institution hospitalière où leur pratique a été encadrée par des praticiens chevronnés. Ils ont une connaissance très approfondie de la psychopathologie, de la pharmacologie et du suivi thérapeutique tel qu'il est pratiqué dans le champ de la psychiatrie.

Les psychiatres sont assez souvent installés en libéral tout en exerçant parfois en institution. Ils soignent aussi bien la dépression que la névrose et toute atteinte de nature psychologique. En cas de troubles de longue durée ou qui ne cèdent pas, il peut être intéressant de recueillir l'avis d'un psychiatre.

Parfois le psychiatre peut voir une personne pour une évaluation de son trouble, sa médication alors que la psychothérapie est prise en charge par un psychologue ou un psychanalyste. Tous les médecins, qu'ils soient généralistes ou spécialistes, font le serment d'Hippocrate au moment de la soutenance de leur thèse. Ce serment est un engagement à soigner dans le plus grand respect la vie d'autrui. Il est effectué en public devant une assemblée constituée de médecins enseignants universitaires et des personnes ayant assisté à la soutenance. Les médecins ont un code de déontologie précis et, pour exercer, sont obligatoirement inscrits au tableau de l'Ordre des médecins. Cet Ordre est une instance nationale, qui, par le biais de ses conseils départementaux et régionaux, veille à ce que la pratique médicale soit toujours respectueuse du patient et conforme à la loi comme à la déontologie. Cet Ordre défend également les médecins en ne soutenant pas des plaintes infondées.

Les psychiatres sont environ dix-sept mille en exercice et constituent une charpente importante du domaine de la santé mentale. De nombreux travaux de recherche sont conduits par des psychiatres. Le titre de médecin est protégé par un texte juridique. L'exercice illégal de la médecine est sévèrement réprimé par la loi.©

[http://www.psyvig.com/default\\_page.php?menu=26&page=1](http://www.psyvig.com/default_page.php?menu=26&page=1)

Médecin spécialisé dans le diagnostic et le traitement des maladies mentales, le psychiatre est le seul praticien autorisé à prescrire des médicaments.

Sa formation

Contrairement aux autres professionnels, le psychiatre est médecin. C'est donc le seul praticien habilité à prescrire des médicaments. Il a suivi le cycle complet des études de médecine à l'université, avant de se spécialiser en psychiatrie, ce qui correspond au total à dix années d'études. Bien souvent, les psychiatres complètent leur cursus médical par une formation en psychanalyse ou en psychothérapie. Ce qui leur permet de cumuler les titres.

Dans quels cas consulter ?

Le psychiatre diagnostique et traite les troubles mentaux. Néanmoins, s'il soigne les maladies lourdes telles que schizophrénie, paranoïa, autisme ou encore psychose maniaco-dépressive, il traite également les troubles psychiques plus légers et courants : dépressions, crises d'angoisse, phobies, insomnies... Ne refusez donc pas de consulter un psychiatre sous prétexte que vous n'êtes pas gravement malade.

Ses méthodes

En premier lieu, le psychiatre reçoit le patient en consultation pour déterminer la nature de ses troubles. Il recourt à l'écoute et au travail sur le corps, et propose parfois une psychothérapie, selon sa formation. Si besoin, il peut également prescrire un traitement chimique. Pour cela, il dispose de tout un arsenal de médicaments. On parle de psychotropes : antidépresseurs en cas de dépression, neuroleptiques pour les schizophrènes, anxiolytiques pour calmer les angoisses... En cas de nécessité, le psychiatre peut suggérer ou imposer une hospitalisation.

Infos pratiques

Le psychiatre étant médecin, ses consultations sont remboursées par la sécurité sociale. Côté tarifs, comptez 41 € la séance pour les psychiatres de secteur 1. Pour les autres, les honoraires sont libres et peuvent grimper facilement. Le psychiatre exerce en cabinet privé, à l'hôpital, en clinique, en centre médico-psychologique (CMP) ou en centre médico-psychopédagogique.© <http://www.aufeminin.com/fiche/psycho/f4537-le-psychiatre.html>